



Pension alimentaire et loyer étudiant

Par **jfender**, le **06/12/2010** à **19:30**

Bonjour,rnrnDivorcé depuis 1996, je paie tous les mois une pension alimentaire à mon ex-femme, pour ma fille maintenant majeure. Cette année, ma fille poursuit des études, et pour ce faire, loue une chambre d'étudiant. Est-ce que ma part du loyer de cette chambre est déjà incluse dans la pension, ou est-ce une dépense supplémentaire dont je dois reverser ma quote-part à mon ex-femme ?rnrnMerci d'avance,rnjfender

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **21:15**

Bonsoir,rnrnEn principe, c'est inclus dans le montant de la pension alimentaire. Mais il faut reconnaître que c'est une lourde charge.rnVotre fille peut demander au JAF une augmentation de la pension alimentaire.

Par **jfender**, le **07/12/2010** à **11:25**

Bonjour Marion2,rnrnMerci pour cette réponse. rnJe vais gérer au mieux pour ma fille.rnrnBien cordialement,rnjfender